

APPROBATION des marchés pour la fourniture de classes semi-provisaires "Type Eclair"

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 3 Août 1958

Mesdames,

Messieurs,

Des marchés de gré à gré ont été conclus avec la Société "Entreprise Générale de France et d'Outre-Mer" (S.E.G.E.F.O.M.) pour la fourniture de classes semi-provisaires "type Eclair", savoir:

2 à l'école Joinville	pour	796.870.F
2 à Ste-Clotilde	pour	796.870 F
12 à l'école du Butor)	pour.....	7.559.415 F
6 au Camp Ozoux		
4 à Ste-Clotilde)		

La couverture de la dépense étant assurée, en partie, par la subvention de l'Education Nationale (7.621.000 F), je vous demande de bien vouloir approuver ces marchés de gré à gré./.

Le Premier Adjt ~~ff.~~ de Maire,
Signé: A. GUINOT.

Adopté à l'unanimité.